

ÉDITO

Recul du CPNC : ça ne passe pas !

Lors de la dernière réunion du regroupement cégep, nous avons appris que le comité patronal de négociation des collèges (CPNC) tente de revenir sur ses engagements visant à bonifier les conditions de travail des profs précaires. Ça ne passe pas !

Bref rappel : un peu avant le temps des fêtes, le porte-parole du CPNC annonçait son départ pour la retraite et son remplacement éventuel au mois de janvier étant donné, semble-t-il, qu'il prévoyait un règlement négocié dans un plus court délai. De son côté, Yannick Charbonneau, le porte-parole du comité de négociation de la FNEEQ, cumulant deux fonctions depuis un certain temps, a aussi décidé de laisser sa place progressivement à une nouvelle porte-parole, Marie-Ève Therrien.

Durant la période de transition des deux porte-parole, le comité de négociation de la FNEEQ a décidé de déposer formellement par écrit tous les sujets sur lesquels les comités s'étaient entendus jusque-là. Parmi ces ententes, il y en avait une qui était attendue depuis fort longtemps par les profs précaires : l'accès à un congé très utilisé de notre convention collective, le congé à traitement différé, qui permet d'avoir une session ou une année sabbatique en étalant son revenu. Étant donné que lors de ce congé les profs et les employeurs contribuent à 100% au régime de retraite, du côté patronal un tel accord nécessite l'autorisation du Conseil du trésor puisqu'il est à incidence monétaire. Or, lors d'une rencontre de négociation le 26 février dernier, le CPNC a annoncé qu'il n'avait pas obtenu l'autorisation nécessaire du Conseil du Trésor et qu'il reculait sur sa parole donnée.



Un tel recul est inacceptable, car il jette un doute sur toutes les ententes qui doivent encore être conclues pour réussir à terminer cette négociation. C'est un bris du lien de confiance. Et en négociation, si on n'a pas confiance en la parole de l'autre partie, on peut difficilement avancer.

Jusqu'à maintenant, nous avons dit que la négociation avait bien progressé à notre table sectorielle. Mais cette dernière tournure assombrit passablement la situation. Nous vous invitons donc à vous joindre à nous au cours des prochains jeudis négo et des prochaines manifestations, dont celle du 31 mars prochain, où nous soulignerons qu'il se sera écoulé une première année complète depuis l'échéance de notre convention collective.

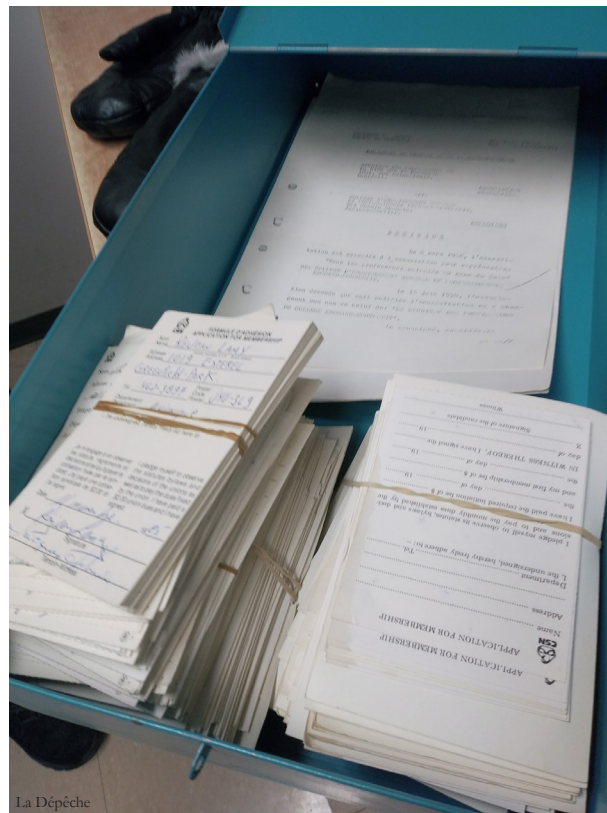
Face à un tel affront, une seule réponse est possible : la mobilisation.

Le comité exécutif

En mission !

France Demers et Stéphanie Bellemare-Page ont eu une mission « excitante » le 2 mars dernier puisqu'elles sont allées vider le coffre-fort du syndicat, à la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Le coffre était inutilisé depuis des années et, comme France surveille les dépenses de près, elle a suggéré à l'exécutif que nous le fermions afin d'épargner les 80 \$ annuels qu'il nous coûtait. Après maintes suppositions, gageures et rêves de lingots d'or, France et Stéphanie, signataires légales

des comptes du SPPCEM, ont été agréablement étonnées d'y trouver de vieilles cartes de membres dûment signées (datant pour la plupart des années 1970), de même que les lettres patentes du syndicat, datant de 1970. Ces documents seront numérisés ou soigneusement conservés au local. Un voyage dans le temps qui a permis à tout le monde de prendre du recul en cette période de turbulences, et de constater le chemin parcouru !



La Dépêche

sommaire

Dans la houle M. Wright	3	Dans les archives : les luttes syndicales de notre histoire J. Martel	6-7
Dans la mire : la post-pandémie et les négos... encore F. Demers.....	4	L'ironie, oh, l'ironie ! M. Wright	8
Le point sur les ressources de 20-21 - et une réflexion sur le projet de répartition de l'an prochain J. Martel - Y. Sabourin.....	5	Où en est la liberté académique ? Au-delà du mot qui commence par « n » S. Bellemare-Page.....	8-9-11
		Rencontre du DG sur le retour progressif en classe D. Proulx.....	12

Ce numéro a été réalisé sous la responsabilité des membres du Comité de rédaction du journal. La mise en pages est de Sylvie Dubé. Les articles publiés ne représentent l'opinion que de leurs auteurs, y compris ceux signés par les membres du Comité de rédaction, à moins d'avis contraire.

Visitez notre site et suivez-nous sur Facebook : www.sppcem.org - www.facebook.com/SPPCEM



La ministre McCann, à qui on reprochait son silence, a décidé de prendre la parole histoire de nous faire comprendre qu'on ne devrait pas trop se plaindre quand elle joue à la femme invisible. Alors que tout le monde, résigné, avait planifié sa session pour s'adapter à la situation pandémique, elle a lancé un pavé dans la mare, provoquant une houle qui nous affecte fortement. Les ami.es, on revient en classe. C'est mieux pour le moral de nos étudiant.es.

On n'en disconvient pas. On le sait que l'enseignement à distance, c'est pas tout à fait ça. On le sait bien qu'il manque quelque chose. Ce tout petit supplément d'âme. Alors le retour en classe, on en est totalement.

Théoriquement.

Parce qu'en pratique, c'est pas aussi facile que ça en a l'air. Il faut adapter nos cours à nouveau. Il faut apprivoiser de nouvelles technologies. Il faut que le Collège gère l'abondance, la circulation, qu'il fournisse des masques et assez de pouiche à main pour tuer tout virus sur le champ. Bref, c'est complexe.

Ce qui est bien, c'est qu'en gros, on s'entend pas mal bien avec notre direction qui comprend la difficulté de se revirer sur un dix cennes sur une mer mouvementée. Ainsi, personne ne semble vouloir regarder les profs se noyer.

Dans ce qui est le plus gros match d'improvisation jamais joué, on joue manifestation dans la même équipe. Il faut comprendre que le Collège doit, lui aussi, se revirer sur un dix cennes. Ce qui demande une bonne dose de contorsions. Alors que les informations nous arrivent au compte-goutte, que des contradictions semblent émerger, tout cela se peut. Qu'il y ait des ratés, c'est attendu également. Ceux et celles qui font le choix du bimodal se font offrir une formation pour utiliser les kits nouvellement achetés. Le DG l'a dit dans son allocution à la communauté du CÉM le 12 mars: le retour en classe, malgré l'hésitation



La Dépêche

de certain.es, étudiant.es, comme profs, est nécessaire. Pour leur santé mentale. Les chiffres de la Santé publique de la Montérégie sont effectivement inquiétants : 60 % des étudiant.es sont en situation de détresse ou d'anxiété généralisée¹. Ça nous étonne ? Non.

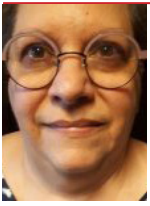
La houle est forte. Qui plus est : peu de prédictions fiables tiennent la route plus que quelques semaines au mieux. D'où le réflexe des étudiant.es de vouloir éviter de se déplacer, d'augmenter encore d'un cran leur anxiété qu'ils semblent contrôler du mieux qu'ils le peuvent, dans le confort de leur chambre.

Quand on réussit à se parler, on s'entend avec la direction du Collège sur les éléments centraux de ce retour en présence. De l'équipement a été commandé en quantité qui devrait être suffisante, le réseau tient le coup. Jusqu'à présent, aucune personne ne sera obligée d'offrir son cours en présence pour cette session-ci. À moins que les volontaires se fassent rares. Le DG l'a bien dit : loin de lui l'idée de forcer la main à qui que ce soit. D'autant plus que le terrain est malheureusement trop mou pour asseoir quelque certitude que ce soit. Ce qui n'est pas très aidant.

Et il y aura forcément des pépins. Des accrochages. Il y aura forcément des étudiant.es mécontent.es d'être de retour en classe – l'AGECEM a d'ailleurs pris position contre l'obligation de revenir en classe, position adoptée en Assemblée générale – d'autres mécontent.es de ne pas être de retour en classe. Il se peut qu'en raison d'une trop forte demande, toute personne désirant enseigner en présence ne le puisse pas à cause du trop grand achalandage ou du manque d'équipement. Que des plaintes émergent du fait que Prof x enseigne en présence alors que Prof y qui donne le même cours, enseigne par l'intermédiaire d'une plateforme de télé-enseignement.

Nous ne pouvons qu'espérer que de tous ces accrochages ne découlent pas des situations mettant les profs dans l'embarras. Que malgré toute cette houle qui secoue le bateau, personne ne soit jeté à la mer.

¹ Ces chiffres ont été mentionnés par le Directeur général durant son allocution à l'ensemble de la communauté du CÉM, le 12 mars.



Dans la mire : la post-pandémie et les négos... encore

France Demers | Secrétaire-trésorière

Négos

Compte rendu du dernier regroupement cégep

Lors du regroupement cégep des 25 et 26 février, plusieurs sujets ont amené une réflexion concernant la période post-pandémie. En effet, celle-ci nous aura permis d'améliorer certaines de nos façons de faire, mais on s'inquiète quand même de ce que l'automne nous réserve.

Ressources post-covid

Cette année, nous nous sommes battus pour obtenir des ressources en temps de pandémie, l'enveloppe (S-120). Le 12 février dernier, la FNEEQ a rencontré le ministère de l'Enseignement supérieur pour lui faire part de nos préoccupations pour l'automne 2021. Nous avons de bonnes raisons de croire que les étudiant.es qui seront devant nous porteront les stigmates de l'enseignement à distance. Nous recevrons des étudiants qui, au secondaire, auront été à l'école une journée sur deux. Par ailleurs, il est difficile de prévoir comment se déroulera notre enseignement à l'automne : en classe, en bimodal ? C'est clair, il nous faudra des ressources supplémentaires. Or nous avons appris que la Fédération des cégeps et le ministère se penchent sur la question présentement sans nous. La FNEEQ demande à y être invitée parce que ça nous concerne. Ce que nous voulons, c'est que toutes les ressources qui pourraient éventuellement venir ne servent pas uniquement à l'achat de kits bimodaux, mais plutôt à soutenir les enseignant.es dans l'encadrement de nos étudiant.es.

Nos représentant.es à la FNEEQ ont aussi dénoncé le discours flou de Mme McCann concernant l'annonce du retour en présence dans nos classes. Il nous semble difficile, voire impossible de changer notre planif et l'organisation de cours et d'examens en milieu de session, à deux semaines de préavis, autant pour les enseignant.es que pour les étudiant.es.

Négo ou non-négo?

Pendant le temps des fêtes, le comité patronal a changé de porte-parole à la table de négociation sectorielle tout comme la partie syndicale. En janvier, lors d'une première rencontre, un texte qui rend compte des discussions ayant déjà eu lieu et sur lesquelles il y avait entente a été présenté. Toutes les autres tables sectorielles étaient bloquées, mais la nôtre avançait. Or le 26 février au matin, lors d'une rencontre entre le CPNC et nos représentant.es, les porte-

paroles de la partie patronale nous ont annoncé que le Conseil du Trésor refusait nos demandes alors qu'elles avaient été dûment négociées par les deux parties. C'est un recul odieux! Le CPNC aurait-il négocié sans mandat ? Avons-nous priorisé nos demandes au mois de mai pour rien ?

Cartes électroniques

Nous voilà enfin arrivés au vingtième siècle – vous avez bien lu, on n'est pas encore au vingt-et-unième! Un travail de transition se mettra en branle afin que nos vieilles cartes de membres du syndicat soient remplacées par des cartes électroniques. Fini les cartes perdues, nous aurons un registre électronique de nos membres !

Campagne pour les CA virtuels

Depuis le début de la pandémie, les conseils d'administration des cégeps se tiennent de façon virtuelle. La FNEEQ profite de cette occasion pour militer pour un accès virtuel grand public. Ceci permettrait entre autres choses d'affirmer le caractère public des cégeps. Cela se fait déjà dans les centres de services scolaires ainsi que dans le secteur des services de santé et des services sociaux. D'ailleurs, l'article 161 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit lors de chaque séance une période de questions.

L'expérience d'un accès virtuel aux séances du conseil d'administration a été réalisée au Cégep Lévis-Lauzon. Les bienfaits sont nombreux. Les membres du syndicat sont plus engagés et mobilisés, on remarque un potentiel plus grand de liens intersyndicaux et les membres externes siégeant au CA sont mieux préparés, prennent davantage la parole et ont plus de considération pour les membres internes. On n'agit pas de la même façon devant la visite.

C'est ainsi que la FNEEQ lance une campagne pour réclamer un accès virtuel aux séances du conseil d'administration. Une première phase aura lieu ce printemps, on prendra position sur ce sujet en AG. De plus, il y aura une formation offerte aux membres enseignants qui siègent sur les conseils d'administration en avril. Cet automne, la deuxième phase visera à demander la web diffusion des CA.

À suivre prochainement avec ou sans pop corn.

Le point sur les ressources de 20-21 et une réflexion sur le projet de répartition de l'an prochain

Julie Martel | V.p. à la tâche et aux ressources
Yves Sabourin | Président



Nous avons eu une année 20-21 en montagnes russes en ce qui concerne l'allocation et la répartition des ressources, mais globalement, aussi surprenant que cela puisse paraître, le collège semble se diriger vers une année presque normale, où il répartit tout ce qu'il reçoit du ministère en vertu de notre convention collective. Il restera un petit surplus à répartir l'an prochain et déjà, on se demande où nous pourrions ou devrions l'utiliser.

Par rapport aux prévisions qui ont été faites en avril 2020, il y a eu environ 10 % de plus d'inscriptions aux cours et 6 % de ressources supplémentaires à l'enseignement, soit environ 26 ETC supplémentaires, ce qui est énorme. Comme la majeure partie de la hausse s'est produite à la session d'automne, les charges de travail ont été très lourdes cette session-là et plusieurs profs en ont souffert. Nous avons réclamé un ajout important de ressources à celles normalement prévues par la convention collective et avons obtenu environ 10 ETC supplémentaires, soit 20 ETC-session, à répartir afin d'alléger notre charge de travail cet hiver. Au moment d'écrire ces lignes, une fois cet ajout réparti, le collège prévoit faire un surplus d'environ 9 ETC pour l'ensemble de l'année. Certaines activités du volet 3 et de la colonne D n'ont pas été réalisées et ces ressources ont été déplacées vers la coordination départementale et l'enseignement. À la fin, malgré tous les bouleversements que nous avons vécus, le collège a utilisé un peu plus que le nombre d'ETC reçus du ministère. Comme on commençait l'année avec un déficit accumulé d'environ 2 ETC, on prévoit donc un petit surplus d'environ 7 ETC pour l'an prochain.

Perspectives à long terme

Avant d'aller plus loin, regardons ce qui nous attend au cours des prochaines années selon les [prévisions de fréquentation scolaire pour chaque collège du réseau](#) faites par le ministère. La direction nous a fait part de sa préoccupation à ce sujet, car le ministère prévoit une importante hausse de la population étudiante au campus de Longueuil. Il prévoyait une hausse progressive au cours des années pour atteindre 30 % en 2028-2029, soit 1 200 étudiants de plus qu'en 2019-2020. L'espace – et la taille des groupes dans certaines disciplines – sera donc un enjeu au cours des prochaines années. La direction évalue différentes options pour faire face à cela dont celles de

louer des locaux à Jacques-Rousseau et à l'Université de Sherbrooke.

Perspectives pour l'an prochain

Au sein du comité syndical Tâche et ressources et avec la direction du collège, voici les différentes hypothèses qui ont été avancées pour l'utilisation du surplus l'an prochain :

- Au volet 1 (enseignement des cours) dans toutes les disciplines
- Au volet 1 dans certains cours ciblés
- Au volet 2 pour bonifier la coordination départementale
- Au volet 2 dans le cadre des activités d'encadrement des étudiants, pour poursuivre le projet PAIRE
- Pour bonifier les libérations syndicales

La session d'automne prochain risque fort de ne pas être normale puisque nos étudiant.es ainsi que celles et ceux qui nous arriveront du secondaire auront vécu deux années scolaires bouleversées et le retour en classe ne se fera peut-être pas à 100 % à cause des mesures sanitaires. Où peut-on utiliser le petit surplus que nous avons? Et parmi ce qui est possible, où est-ce que ce sera le plus bénéfique? Nous aurons l'occasion d'en discuter au prochain Bureau syndical et en assemblée générale. On vous y attend !



Manifestation le 9 mars pour dénoncer le recul du CPNC



Dans les archives : les luttes syndicales de notre histoire

Julie Martel | V.p. à la tâche et aux ressources

France et Stéphanie ont eu une mission très palpitante : aller fermer le vieux coffre-fort du Syndicat et le vider de son mystérieux contenu inconnu. Nous espérons évidemment y trouver quelques pépites d'or. Roulement de tambour sur le trésor précieusement gardé durant de nombreuses années ... Des vieilles cartes de membres et les documents de la fondation du Syndicat du Collège ! Suite à cette découverte, nous avons eu l'idée de vous partager les grandes lignes de l'histoire des relations du travail au Québec. Il n'y a pas si longtemps, les gens avant nous luttait pour leur droit à la survie.

Les relations du travail actuelles découlent de différents événements, luttes et réformes de notre histoire. Nous n'avons qu'à penser à la Loi sur les normes du travail qui n'existe que depuis 1980 ou au Code civil tel que nous le connaissons depuis 1994. Les nombreuses réformes et amendements du Code du travail ont permis d'améliorer les conditions des salariés en passant par la libre négociation collective et l'encadrement des conflits de travail. Derrière des conditions maintenant décentes permettant d'accéder à des droits minimum (le salaire, l'âge minimal pour travailler ou les congés payés par exemple), le droit à la syndicalisation et au respect des conventions, se cache tout un pan de notre passé.

Selon Dominique Boily, enseignant à l'ENAP, ce que voulait l'État au 19^e siècle, c'était d'éviter le chaos social, protéger les employés contre des employeurs qui utilisaient les armes pour mettre fin aux grèves. Historiquement, le rôle que jouait l'État en constituait un principalement de protection et les interventions directes étaient nombreuses. Mais est-ce toujours été ainsi? Non! Surtout pas lors des années de Duplessis au pouvoir. Mais heureusement, la Révolution tranquille permettra l'adoption de nombreux changements.

Les différentes phases du développement industriel au Québec illustrent bien l'évolution des relations du travail. D'une économie basée sur l'agriculture et l'autosuffisance on passe à la mécanisation de la production¹. Au travers de ces années de changement (de 1850 à aujourd'hui), plusieurs événements ont bouleversé, dessiné et marqué les relations du travail. Salaires dérisoires, journées de travail trop longues, conditions de travail dangereuses, voilà des raisons qui ont poussé le mouvement syndical à s'imposer péniblement et faire entendre la voix des travailleurs.

¹ Site : <https://sites.google.com/site/hececonomieetdeveloppement/la-revolution-industrielle/la-revolution-des-transports>, consulté le 12 mars 2021.

La Seconde Guerre mondiale et ses besoins de main-d'œuvre urgents ont amené un flot de travailleurs et de travailleuses à prendre le chemin des industries. En 1946, les employeurs de l'usine Ford à Windsor voulant revenir à des conditions de travail de l'avant-guerre, les travailleurs de l'usine ont déclenché une grève. Est née la formule Rand qui permet aux syndicats de recevoir des cotisations prélevées à même le salaire des employés. Il s'agit donc d'une reconnaissance officielle de la force de l'union dont René Lévesque utilisera l'expression à maintes reprises.

La lutte pour les droits des travailleurs ne s'est pas faite sans heurts majeurs. La grève de l'amiante de 1949 qui, à elle seule, a provoqué un conflit violent impliquant 5000 travailleurs francophones et leurs patrons principalement anglophones, fait partie d'un point tournant de notre histoire et mérite notre attention. Selon David², les mineurs avaient souvent débrayé spontanément sans encadrement syndical. Des syndicats existaient, mais ne jouaient pas un très grand rôle jusqu'en 1948 où une première convention collective fut signée. Ne réussissant pas à trouver un terrain d'entente dans le renouvellement de leur contrat de travail, les employés décidèrent de déclencher une grève illégale plutôt que d'attendre la décision d'un arbitre nommé par le gouvernement perçu comme étant anti-syndicaliste. Selon les travailleurs, cet arbitre impartial aurait émis une décision défavorable. L'implication du rôle de l'État dans ce conflit aura mené à des confrontations et des déchirements plutôt barbares. D'un côté, des travailleurs tentent de faire valoir des droits fondamentaux dont celui d'avoir des conditions de travail décentes (santé, sécurité physique, salaire, la formule Rand) et de l'autre, un employeur refusant de négocier. Au milieu de tout cela, un gouvernement antisyndical qui fait appel à la police et l'église qui soutient les travailleurs. Résultats : arrestations illégales, emprisonnement, intimidation, embauche de briseurs de grève.

Ces violents affrontements lors de la grève de l'amiante ne seront pas les seuls.

Une série d'événements marquant l'histoire des relations du travail et impliquant des briseurs de grève et de la violence auront lieu entre 1952 et 1957. La reconnaissance syndicale et les conditions de travail

² David, Hélène, « La grève et le bon Dieu », *Sociologie et Sociétés*, vo. 1, no. 2, novembre 1969, pp. 249-268.

étant, encore une fois, au cœur de nombreux conflits.

Nous n'avons qu'à penser à la grève du textile à Louiseville, celle chez Dupuis et Frères ou encore la grève des mineurs à Murdochville. Le règne de Maurice Duplessis, farouchement opposé aux syndicats, explique en partie ces mouvements violents et de contestation. En commençant par sa Loi du cadenas, adoptée en 1937 et en passant par deux autres lois adoptées en 1954 qui prévoyaient la perte d'accréditation pour les syndicats soupçonnés d'être dirigés par des « communistes » ainsi que pour les syndicats des services publics qui recourent à la grève ou menacent d'y recourir (FTQ, 2021)³.

Les années 1960 ne sont guère de tout repos, mais des gains considérables sont toutefois obtenus. On parle maintenant du premier Code du travail du Québec, de salaire minimum, de la Loi sur la fonction publique et d'une augmentation de la syndicalisation. Le discours de René Lévesque⁴ en 1965 est éloquent et il dénonce le clivage existant entre le capital et le travail. Son élection en 1975 au sein du Parti québécois qui promet plusieurs législations favorables aux travailleurs démontre la volonté de la population de continuer d'améliorer les relations du travail. Découle rapidement de cette élection une série de mesures encore en place aujourd'hui. Pensons à la réforme du Code du travail de 1977, à la Loi sur la santé et la sécurité au travail en 1979 ou la Loi sur les normes du travail en 1980. Il faudra cependant attendre jusqu'en 1996 afin que la Loi sur l'équité salariale permettant d'éviter une discrimination envers les femmes voit le jour. Malheureusement, nous constatons encore en 2021 des iniquités et le sujet est toujours en avant-plan dans la défense des droits des

3 Site : <https://ftq.qc.ca/histoire/#1937>, consulté le 12 mars 2021.

4 Site : <https://www.youtube.com/watch?v=YQ-en9OOaao>, consulté le 12 mars 2021.

Dans la houle (suite)

Une petite photo avec ça?

L'enseignement à distance, on le sait, vient aussi avec son lot de problèmes. L'un d'eux est la fragilisation de l'image des profs. Derrière nos écrans, nous sommes vulnérables. N'importe qui peut prendre une capture d'écran, la faire circuler, s'en amuser, et que sais-je encore. Si l'enregistrement des cours est prohibé et plus facile à détecter, la prise d'image, elle, est accessible du bout des doigts et une image peut d'un seul clic parcourir une grande distance et se répandre rapidement.

Contre ce danger qui nous guette, seule nous protège une mince Nétiquette et un tout aussi mince code de vie. Il est

travailleuses.

Aujourd'hui, le rôle de l'État en est un d'arbitre encadré par les lois. Nous sommes loin de l'époque où des policiers venaient matraquer des travailleurs ! Nous avons toutefois craint le pire quand nous avons aperçu un drone au-dessus de nos têtes à notre manif du 9 mars dernier. La police testait-elle du nouveau matériel de surveillance, en ces temps de pandémie où les manifestations sont tolérées ? Quelques vérifications plus tard : le drone appartenait à nos collègues du syndicat des employés de soutien ! Plus de peur que de mal. Cela dit, beaucoup d'enjeux en lien avec notre société moderne sont encore à défendre et à considérer. Et quand on doit se mettre en marche, il faut penser à tous ceux qui l'ont fait avant nous !



La Dépêche/Archives 1982

1968 - 2021

53 ans de luttes syndicales

Sur la photo, Louise Corriveau professeure de Sociologie à la retraite. Elle fut présidente du SPPCEM de septembre 1982 à juin 1983.

interdit de capter l'image de son prof et de faire circuler cette image. Mais il est aussi interdit de ne pas faire son arrêt, et ça n'empêche pas une pléthore de gens de se dispenser d'un tel arrêt, quand aucune voiture de police n'est en vue.

Et une fois l'image partie, difficile de la rattraper. Ça va vite, ces petites bêtes-là. D'où la demande que nous avons faite en CRT de rappeler à l'ensemble de la communauté les conséquences qui peuvent s'abattre sur la tête des personnes fautives.

Souriez, vous ne devriez pas être filmés!



L'ironie, oh, l'ironie !

Marie Wright | sociologie

comité féministe

Ce texte sera publié quelques jours après le 8 mars où l'on célèbre la Journée internationale du droit des femmes. En temps normal (on a oublié ce que c'était hein ?), le comité féministe se serait réuni pour proposer une activité, pour réfléchir également au thème de la publication mensuelle dans *La Dépêche*.

Mais Oh, l'ironie ! Les membres du comité féministe sont débordées. Plusieurs sont monoparentales, à temps plein ou à temps partiel. Et en cette semaine de « relâche » particulière, bien peu ont l'énergie ou ne serait-ce que le temps de tenir pareille discussion.

C'est que déjà, la charge mentale est beaucoup plus l'apanage des femmes que des hommes dans notre société. Encore en 2021. Mais en plus, la pandémie vient compliquer les choses. Ce sont les femmes qui ont, en plus grande proportion, perdu leur emploi. Ce sont les femmes qui, dans une très grande proportion, doivent gérer les soubresauts que représente l'école ou la garderie en temps de covid (fermeture, école à distance, isolement...).

Ce sont encore les femmes qui sont les plus susceptibles de souffrir de l'isolement dû au confinement avec un conjoint violent.

En ces temps anormaux, les femmes sont tristement moins bien nanties, tout niveau confondu, que les hommes.

Maintenant, il ne faudrait pas penser que le sort de toutes les femmes est le même. Les femmes pauvres souffrent davantage des effets combinés de leur genre et de leur statut socio-économique. Pour rappel, elles sont majoritaires dans les emplois à petit salaire, à temps partiel, précaires, voire sans existence légale. Et une bonne part de ces femmes pauvres sont des immigrantes ou des sans-papiers.

Quand on a faim, quand on n'a plus d'emploi, quand on

doit gérer les enfants qui font leurs devoirs, qui font l'école à la maison, qui s'ennuient, qui sont déprimés, qui sont angoissés, faire les courses avant huit heures, faire du temps supplémentaire obligatoire parce qu'on est infirmière, faire une heure de trajet en autobus pour aller faire le ménage dans une polyvalente loin de chez soi, quand on doit se débrouiller pour trouver des vêtements d'hiver aux enfants alors que tout n'est pas toujours ouvert, s'occuper d'un parent vieillissant qui est malade, ou qui ne peut aller à l'épicerie... quand on fait tout ça, ou plus, ou autre, ou même moins, on n'a pas trop le temps de militer pour l'amélioration du sort des femmes. Des pauvres. Des personnes racisées.

On survit.

Oh l'ironie.

On doit compter sur des personnes en meilleure posture pour continuer la lutte. Et là, même ces personnes en bonne posture, les chanceuses, celles qui n'ont pas faim, ont leur lot de contraintes. Ont moins de temps qu'à l'ordinaire. Moins d'énergie. Plus de préoccupations.

Quoi alors ? On compte sur la ministre de la Condition féminine ? Sans rire, quelqu'un peut spontanément me dire de qui il s'agit ? Et me parler de la dernière intervention qu'elle a fait dans l'espace public ?

En tout cas, moi j'ai dû la googler. J'avais oublié son nom.

Vous saviez qu'elle avait écrit un livre ? *Mon journal santé : Une année pour moi !*

...

Elle a tout ce qu'il faut pour être sensible aux femmes pauvres, racisées, souffrantes, battues...

Oh l'ironie...



Le Collectif 8 mars. Molotov communications. Illustration : Valaska.

Où en est la liberté académique ? Au-delà du mot qui commence par « n »

Stéphanie Bellemare-Page | V.p. info



Idées

La question est sur toutes les lèvres... ou presque. Depuis la controverse entourant Verushka Lieutenant-Duval, cette professeure de l'Université d'Ottawa qui a été suspendue la session dernière par la direction après que des étudiant.es se soient plaint qu'elle ait utilisé le « N Word » en classe, on se demande quand un nouveau scandale éclatera à ce sujet. Rappelons les circonstances : dans le cadre du cours Art et Genre, Lieutenant-Duval a utilisé le « N Word » pour parler des groupes victimes de discrimination qui se réapproprient parfois des termes dénigrants dans une perspective d'émancipation – on n'a qu'à penser au courant de la négritude, dont on parle fréquemment dans les cours de littérature.

En tant que prof de cégep, on se demande quand ce sujet houleux s'invitera dans nos classes et, lorsque cela se produira, si nous serons prêt.es à faire face à la tempête. Comme prof, comment réagirons-nous ? Qui, dans le domaine des sciences humaines ou des lettres, ne s'est pas posé la question ? Et si ça m'arrivait ? Si la mouvance avait jusqu'à présent épargné les universités francophones, elle gagne du terrain, comme en témoignent les récents événements qui ont eu lieu entre les murs de l'UQAM. Gagnera-t-elle le niveau collégial ? Sans doute.

J'aurais préféré, comme d'autres, ne pas écrire sur le sujet, par manque de temps par manque sans doute de recul. Depuis quelques mois, je lance l'appel à des collègues pour qu'ils ou elles plongent dans le débat. Notre beau cégep a dans ses rangs des profs de philo, de socio, de littérature, d'histoire, qui pourraient écrire sur ce thème. L'appel à tous, lancé en janvier pour une consultation sur la liberté académique, le racisme et la discrimination systémique, est resté lettre morte. Et je vous avouerai que, plus que la liberté qui est soi-disant menacée, c'est le désengagement envers le collectif qui m'inquiète au plus haut point. Ainsi va la collégialité en temps de pandémie. Elle souffre de fatigue ou, pire je le crains, d'indifférence.

Du côté des universités francophones, d'emblée, le principe de la liberté académique fait consensus. Personne n'est contre la vertu. Au premier abord, on s'indigne qu'on doive surveiller nos propos. Qu'on doive soudainement penser à peut-être s'autocensurer pour éviter les problèmes. C'est la première réaction. L'indignation. Qui ose s'attaquer à la liberté de l'enseignant.e ? C'était donc plus simple à l'époque pas si lointaine où il était « interdit d'interdire » !

Dans une lettre publiée dans les pages du *Droit*, la

Fédération québécoise des professeurs et des professeures d'université a pris la défense de leur collègue de l'Université d'Ottawa et a rappelé que la liberté académique concerne l'ensemble des conditions d'exercice du personnel d'enseignement et de recherche des universités. Elle comprend notamment :

- 1- le droit d'enseigner, de faire de la recherche ou de la création à l'abri de toute contrainte doctrinale;
- 2- le droit de diffuser et de publier les résultats de la recherche ou de la création;
- 3- le droit d'exprimer, tant au sein de l'établissement que sur la place publique, son opinion sur l'établissement et le système au sein duquel il travaille et le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle;
- 4- le droit de participer sans contrainte au fonctionnement de l'université, dans le cadre de sa gestion collégiale;
- 5- le droit de participer en toute liberté aux activités de la société civile¹.

Universités Canada, dont l'UQAM est membre, rappelle dans sa [déclaration](#) de 2011 que « la liberté universitaire est indissociable du mandat des universités en matière de recherche de la vérité, de formation des étudiants, de diffusion du savoir et de compréhension de la nature des choses [...]. Elle est essentielle à la préservation du rôle des universités au sein d'une société démocratique² ».

Pour tout.e prof issu.e d'une université québécoise, cela semble aller de soi. Puis on prend du recul. On se dit : je vais aller voir ce que les gens en disent.

En littérature, dans un effort de diversifier les corpus à l'étude, on a beaucoup ouvert la porte à la littérature francophone, à l'enseignement des courants de la négritude, à l'enseignement d'œuvres du continent africain. On a des balises qui visent à encadrer le nombre d'œuvres québécoises, francophones, françaises, étrangères qui sont enseignées. Or le nombre d'œuvres où le mot en « n » apparaît est assez impressionnant. Il est dans certains classiques américains, dans des œuvres québécoises – pensons à « Comment faire l'amour avec un « n » sans se fatiguer ? » de Dany Laferrière, qui fait d'ailleurs

1 Site : <https://www.ledroit.com/opinions/controverse-a-luniversite-dottawa-des-propos-protéges-par-la-liberte-academique-e5867f22cea5f10347beade7b6800d3>, consulté le 15 mars 2021.

2 Site : <https://www.actualites.uqam.ca/2021/message-de-la-rectrice-sur-la-liberte-universitaire>, consulté le 15 mars 2021.

partie de ceux qui ont [pris position sur la question sur de multiples tribunes](#). Cette session, j'ai moi-même mis une œuvre à l'étude, *Juletane*, écrite par une femme originaire de la Guadeloupe, Myriam Warner-Vieyra. J'ai réalisé en la relisant qu'elle contenait le mot en « n ». Finalement, la Coop m'a informée que l'œuvre ne pouvait être distribuée en Amérique, j'ai dû en commander une autre, et je me suis surprise à ressentir un certain soulagement. Je suis fatiguée, et si je peux m'éviter des problèmes... Je me suis rabattue sur un Russe... Peu de risque de voir des étudiant.es se plaindre d'une référence à la roulette russe ou au suicide. Quoique... Je me suis déjà fait reprocher par un étudiant d'origine russe de présenter une version trop négative de Staline !

Et c'est là que le bat blesse. Quand on commence à douter de soi. Du contenu de nos cours. Quand on commence à enseigner la peur au ventre. Au premier abord on se dit : je ne vais pas commencer à me censurer. À censurer des œuvres ! C'est le début de la fin si on ouvre la porte à de telles dérives ! Et pourtant, on le fait. Par paresse.

J'ai fait mes devoirs. Parce que ce courant nous vient des États-Unis, que les cas rapportés viennent majoritairement des universités anglophones. D'abord pourquoi ? On me répondra : rectitude politique. Pour bien saisir les enjeux entourant ce débat et les controverses qu'il suscite, il faudrait aller voir du côté des universités américaines. Ou, moins loin de nous, à l'Université McGill, où l'on est plus à même de constater un effort pour contrer toute atteinte aux minorités de genre, de sexe, de race, de culte.

D'accord. Allons voir plus loin.

La lecture de textes sur le sujet, principalement tous en anglais, nous permet de saisir une chose : le « n » word, en anglais, en français, n'a pas la même portée. Le mot « n*gger » est plus qu'une insulte à l'endroit des Noirs. C'est plus qu'un rappel du passé esclavagiste. C'est l'équivalent d'être un sous-homme. Un déchet. C'est une insulte suprême. Et que les Noirs continuent de subir. Et à un moment, *basta !* Ça suffit. Le mouvement Black Lives Matter affirme haut et fort que c'est assez. Les Noirs en témoignent : le seul rappel, la seule lecture de ce mot les bouleverse. Les plonge dans de vieux ou de plus récents traumatismes. T'as l'impression de remonter à la surface, puis tu replonges. Et c'est par empathie pour eux que l'on

doit envisager cette question. Le mot « n*gre » en français est-il moins lourd ? Je l'ignore. Je ne l'ai jamais subi !

Je me mets à leur place un moment et je comprends mieux. Et je me dis : est-ce de la censure ou juste de l'empathie pour ceux dont la voix est constamment éteinte ? Et si on pouvait faire mieux ? Et si on les écoutait ?

Comme responsable de la *Dépêche*, la session dernière, je me suis dit : allons voir les profs racisés. C'est à elles et eux de prendre position sur la question ! On a fait le tour, et on a réalisé qu'ils ne sont pas légion. On les a interpellés. Pas trop envie de plonger dans ce dossier. On les comprend. Et on se questionne. Pourquoi le corps professoral du Cégep Édouard-Montpetit est-il aussi *blanc* ? Je ne dis pas qu'il n'y en a pas des personnes racisées. Mais c'est assez pâle dans la salle pour qu'on se pose la question.

On se tourne vers la Boussole interculturelle. Et on apprend qu'il y a en effet un « problème » à Édouard. Le taux de rétention des profs racisés est mauvais. Très mauvais. Ils ou elles sont engagé.es. Mais ils ou elles ne passent pas l'étape de l'évaluation des enseignements. Ne restent pas. Quittent ou sont invités à quitter. S'intègrent mal. Pourquoi ? Il y a du travail à faire les amis, parce que ça ne regarde pas uniquement les RH, mais au premier chef, les départements. Et les départements, c'est nous.

Un ami qui étudie à McGill me disait que tous les étudiant.es ont droit à un cours sur les micro-agressions. Que les profs ont dans leur plan de cours une note à l'effet que l'Université a été érigée sur des terres volées aux autochtones.

On prend un peu de recul. Dans ce mouvement de culpabilisation des Blancs face à l'histoire, je suis personnellement mal à l'aise. Je suis d'accord, mais j'y vois une hypocrisie. Va-t-on au fond des choses en changeant des noms, en déboulonnant des statues, en demandant pardon ? Et les récents scandales canadiens en lien avec la liberté académique ont ce point en commun : ils touchent des profs francophones dans des milieux anglophones. Le passé raciste des Français est-il sur la sellette ? Le milieu anglophone fait son vaste *Mea Culpa* face à l'Histoire, alors que les Francophones ne le font pas ? On ne fait plus que mettre le doigt sur le bobo. On pioche dedans avec un marteau.

Mon avis ? On reste dans le vernis. On ne creuse pas. On ne va pas assez loin. On ne s'attaque pas au véritable enjeu : le racisme systémique. Donc on ne peut aborder la question de la liberté académique sans s'attaquer au racisme systémique. Et on ne peut s'attaquer au racisme systémique sans réfléchir aussi à la discrimination systémique. Et là,

l'exercice prend une ampleur disproportionnée. Mais nous faisons partie d'une institution d'enseignement. N'est-ce pas à nous, au premier chef, à réfléchir à cette question ?

Au conseil fédéral de la FNEEQ, en décembre dernier, nous avons discuté pendant des heures de la liberté académique, des enjeux de la discrimination et du racisme systémique. Nous avons surtout réfléchi à la façon dont nous devons y réfléchir. Et ce qui nous a semblé le plus constructif était, avant tout, la discussion. L'appel a été lancé pour une consultation locale sur la question. Nous devons déposer un mémoire sur ce sujet fin mars, dont le comité École et Société pourra s'enquérir pour produire un rapport. Le SPPCEM n'en produira visiblement pas. Les délais sont trop courts et le contexte actuel peu propice aux discussions collectives.

Le comité exécutif a pris conscience de l'ampleur de ce débat même si, au premier abord, il s'est réjoui de la position de notre DG qui, à une réponse à une question sur le sujet en CÉ l'automne dernier, a pris position sans hésitation : « La direction du Cégep Édouard-Montpetit défendra la liberté académique tant que les sujets sensibles seront abordés avec respect. » Voilà ! Que demandez-vous de plus ?

On pourrait, comme institution, en rester là.

Même si la question du respect du principe de la liberté académique fait l'objet d'un consensus, il reste que les enjeux sont vastes et certaines situations peuvent être problématiques et heurter des sensibilités. Nous y sommes d'ailleurs déjà confronté.es. Nous pourrions, par exemple, nous entendre sur certaines lignes directrices (avertissement que tel sujet sera abordé dans le cadre d'un cours pour que

les étudiant.es en soient conscient.es; en s'inscrivant à un cours, ils/elles acceptent d'emblée que ces sujets sensibles seront abordés...). Mais tant qu'à y être, le sujet pourrait aussi couvrir d'autres aspects. Un autre exemple puisé à même mon expérience : j'ai donné un cours sur *1984*, classique de George Orwell. Un étudiant autiste – excusez, neuro-atypique – se lève pendant le cours, se couvre les yeux et commence à s'énerver parce qu'à l'écran, j'ai mis une représentation de Big Brother qui lui fait peur. Il me demande de l'enlever. D'accord. J'évite la crise. Je l'accommode. Il est soulagé. Mais le cours suivant, je parle de la Seconde Guerre mondiale. Je fais quoi ? J'enlève les images choquantes ? Je module mon enseignement pour ne choquer personne ?

Voilà pourquoi une discussion s'impose sur le sujet. Nous, votre comité exécutif, pensons que cette discussion devrait être institutionnelle et rassembler les profs, les étudiant.es, la direction, la boussole interculturelle, alouette). Les démarches se poursuivent auprès de la direction pour que celle-ci prenne position de façon plus formelle, à la demande du département de littérature. Nous avons rencontré la directrice des études. Elle nous a d'ailleurs affirmé qu'elle travaillait déjà à une déclaration sur le sujet.

Au SPPCEM, nous lançons l'idée que nous pourrions y consacrer une journée pédagogique à laquelle participerait l'ensemble de la communauté. En une journée, nous ne pourrions faire le tour de la question, mais nous pourrions approfondir notre réflexion sur cet enjeu qui mérite qu'on s'y attarde. C'est dans les plans, sans doute pour la session d'automne. D'ici là, si le sujet vous interpelle, vous savez où nous trouver.



Le 26 février dernier les professeur.es du SPPCEM ont fait une course du Cégep Édouard-Montpetit jusqu'au bureau de circonscription de Lionel Carmant pour accélérer les négos.



Rencontre du DG sur le retour progressif en classe

Dominic Proulx | v.p. aux affaires pédagogiques

Nous sommes quelques-uns à avoir assisté à la rencontre avec DG du vendredi 12 mars dernier, rencontre durant laquelle il nous a informé des motifs derrière la demande du ministère d'effectuer un retour progressif en classe.

Tout d'abord, ce qui a été mentionné à cette rencontre ne vient pas modifier la cible du ministère qui demeure de faire revenir les étudiants quelques fois par mois, idéalement chaque semaine au cégep. Pour nous, étant donné la taille des groupes et la capacité des locaux, il a été mentionné que chaque deux semaines répond également à la demande.

Je voudrais apporter quelques précisions au sujet de la fameuse cible, précisions qui ne se sont peut-être pas rendues jusqu'à vous. Premièrement, la demande concerne les étudiants et non pas les cours.

Il n'est pas nécessaire que chaque prof fasse revenir les étudiants de chaque groupe chaque semaine ou aux deux semaines. Ensuite, la majorité des départements ont répondu à la demande et les quelques départements n'y ayant pas répondu ou y ont répondu en partie, seront contactés par la direction pour voir comment il serait possible d'ajouter des présences en classe pour les étudiants. Ce sera un travail conjoint et non quelque chose d'imposé par la direction.

Ce que M. Lambert nous mentionne est cependant alarmant. Les statistiques présentées sont renversantes

et elles font réfléchir. Près de 60 % des jeunes en âge de fréquenter le cégep ont indiqué avoir des symptômes d'anxiété généralisée ou de dépression. En janvier de cette année, trois fois plus de jeunes ont déclaré avoir une santé mentale passable ou mauvaise par rapport au même moment l'an dernier.

En conséquence, notre DG nous fait part de son inquiétude et nous incite à aller au-delà de ce qui est demandé par le ministère. Il a été clair que tous ceux qui veulent ajouter des cours en classe peuvent le faire. Le mot clé ici est : veulent.

Son point principal est que les étudiants ne sortent pas de leur bulle pour demander de l'aide, mais qu'une fois en classe, en personne, ils sont beaucoup plus portés à le faire. C'est à travers la relation que nous avons avec nos étudiants que nous pourrions y arriver. Nous avons dénoncé à plusieurs reprises que nous ne sommes pas que des pourvoyeurs de contenus, et qu'en ligne, il est difficile d'entrer en relation pédagogique avec nos étudiants. La direction dit la même chose, tout en ajoutant qu'elle a besoin de cette relation pour aider les étudiants.

Vous avez peut-être entendu dire que les étudiants, en assemblée générale, ont voté en faveur d'une proposition demandant à la direction de ne pas les obliger à revenir en classe. Nous aurons d'ailleurs une rencontre avec eux dans les prochains jours pour en discuter. Au fil des nombreuses discussions avec plusieurs d'entre vous, nombreux sont ceux qui m'ont mentionné que les étudiants qui sont revenus en classe, malgré la réticence déclarée avant le premier cours en classe, ont déclaré vouloir répéter l'expérience. Je crois qu'ils ne savent juste pas à quel point ça leur manque.

Et à ceux qui disent être trop bien dans leurs pantoufles, je répondrai qu'ils n'ont qu'à les apporter au cégep !



Manifestation devant les bureaux de la Fédération des cégeps



Une dizaine d'étudiants et d'employés du cégep, affiliés à la CSQ, sont venus nous appuyer